

Minister of Health



Ministre de la Santé

Ottawa, Canada K1A 0K9

L'honorable Sénateur Robert Black
Président, Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
Le Sénat du Canada
Ottawa, Ontario
Canada, K1A 0A4

Cher sénateur Black,

Je tiens à remercier le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (AGFO) pour son travail d'étude du projet de loi S-6, *Loi concernant la modernisation de la réglementation*, dirigé par la ministre Fortier, présidente du Conseil du Trésor. Le projet de loi annuel concernant la modernisation de la réglementation est un outil essentiel pour le gouvernement du Canada afin d'améliorer le système réglementaire, notamment en encourageant le développement de nouveaux produits, en facilitant le commerce transfrontalier, en s'attaquant aux exigences compliquées, incohérentes ou désuètes et en contrôlant le fardeau administratif des entreprises.

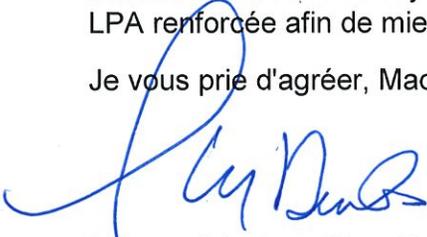
La partie 6 de ce projet de loi contient des modifications à la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Ces modifications ont pour but de permettre une autorisation plus efficace des produits antiparasitaires à faible risque et d'accroître la surveillance post-commercialisation. Je soutiens cet objectif.

En 2021, notre gouvernement a promis de moderniser et de renforcer la *Loi sur les produits antiparasitaires* afin qu'elle favorise la transparence, l'utilisation de données probantes scientifiques indépendantes et les contributions aux processus décisionnels. Pour atteindre ces objectifs, Santé Canada a entamé de vastes consultations publiques le 21 mars 2022 sur les façons dont le gouvernement du Canada peut accroître la transparence et renforcer la protection de la santé humaine et de l'environnement par les risques posés par les pesticides. Santé Canada vise la participation des communautés autochtones, des partenaires et d'autres intervenants lors de ces consultations.

Compte tenu de ce processus en cours, le Gouvernement appuie le retrait de la partie 6 du projet de loi S-6 pour le moment, et appuiera un amendement visant un retrait de la partie 6 lorsque le projet de loi sera examiné article par article. Le fait de retirer cette proposition du projet de loi S-6 et d'intégrer les modifications proposées à l'examen ciblé de la LPA que mène actuellement Santé Canada permettra d'adopter une approche plus cohérente pour déterminer les modifications législatives possibles dans le cadre du programme de transformation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada.

Nous continuerons d'élaborer pour les canadiennes et les canadiens des politiques efficaces et basées sur la science et je me réjouis de continuer à travailler avec l'AGFO à l'élaboration d'une LPA renforcée afin de mieux protéger la santé humaine, la faune et l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,



L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P. député
Ministre de la Santé

CC :

L'honorable Mona Fortier, C.P., député, Présidente du Conseil du Trésor
L'honorable Sénator Marc Gold, C.P, Représentant du gouvernement au sénat
L'honorable Sénator Yuen Pau Woo, parrain du projet de loi S-6